

**COMMUNIQUE DU 22 JUIN 2022**

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES  
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE GOA LCD**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA  
SOCIETE**



**INITIEE PAR**

**GOA LCD**

**PRESENTEE PAR**



**Banque présentatrice et garante**

**PRIX DE L'OFFRE :**

59,15 euros par action UCAR

**DUREE DE L'OFFRE :**

**10 jours de négociation**

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général

**AVIS IMPORTANT**

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de la présente offre publique d'achat, le nombre d'actions UCAR non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par UCAR et des actions gratuites qui font l'objet d'un mécanisme de liquidité) ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'UCAR, GOA LCD a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions UCAR non présentées à la présente offre publique d'achat (autres que les actions auto-détenues par UCAR et les actions gratuites qui font l'objet d'un mécanisme de liquidité), moyennant une indemnisation égale au prix unitaire de la présente offre publique d'achat (soit 59,15 euros par action UCAR), nette de tous frais.

Le présent communiqué est établi et diffusé par GOA LCD (l'« **Initiateur** ») conformément aux dispositions des articles 231-27, 2° et 231-28, I du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 21 juin 2022, apposé le visa n° 22-232

en date du 21 juin 2022 sur la note d'information établie par l'Initiateur dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les actions de la société UCAR (l' « **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28, I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur, ont été déposées auprès de l'AMF le 21 juin 2022 et mises à disposition du public ce jour.

Ces informations ainsi que la note d'information visée par l'AMF sont disponibles sur le site Internet d'UCAR ([www.ucar.fr](http://www.ucar.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

**GOA LCD**  
278, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

**Rothschild Martin Maurel**  
29, avenue de Messine  
75008 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

#### **Avertissement**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. GOA LCD décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.*